Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502370-20260305-D2026_011-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE RENAC – Ille-et-Vilaine

Séance du Conseil Municipal du 05 mars 2026

Date de convocation et affichage : le 25 février 2026

Membres du Conseil municipal			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
12	10	1	11

Votes		
Pour	*Contre*	*Abstention*
11	*0*	*0*

L'an deux mille vingt-six, le 05 mars à 20 h, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. Patrick Baudy, Maire de Renac. La séance a été publique.

Présents : M. Patrick **Baudy**- Mme Soizic **Strouble** M. Damien **Guillas** – Mme Anne **Patault** -M. André **Chevalier** – Mme Clarisse **Frangeul** - Mme Sylvie **Morisseau** - M. Yves **Sorin** - Mme Cécile **Trotel** – M. Philippe **Dardy** –
Absent excusé : M. Joël **Robert**
Absent : M. Kenny **Mesnil**

Pouvoirs : M. Joël Robert à M. Patrick Baudy

Secrétaire de séance : Clarisse Frangeul

2026-011 : Elections : mise à disposition des salles communales

L'article L.2144-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que *« Des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations ou partis politiques qui en font la demande.*

Par D2025-057, le Conseil municipal a validé la mise à disposition gracieusement la salle polyvalente pour les réunions organisées dans le cadre des élections municipales 2026 pour tout candidat en faisant la demande.

La capacité d'accueil de la salle polyvalente pouvant s'avérer insuffisante, le Conseil municipal décide d'étendre cette mise à disposition à titre gracieux à l'ensemble des salles communales.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal :
Donne son accord pour la mise à disposition à titre gracieux des salles municipales pour les réunions organisées dans le cadre des élections municipales 2026 pour tout candidat en faisant la demande. Il conviendra de s'assurer au préalable de la disponibilité des salles près du secrétariat.

Fait et délibéré en séance le 05 mars 2026

Le Maire
Patrick Baudy

MAIRIE DE RENAC 35560

Le secrétaire de séance
Clarisse Frangeul